

## **Aux contribuables de la suscrite municipalité**

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 12 septembre 2023, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 3 demandes de dérogation au règlement de zonage.

Nature et effets: **Dérogation – 4, rue Lambert.**

Demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation d'une remise à 0.4 mètre alors que la réglementation prescrit 1 mètre. La remise est implantée à cet endroit depuis plusieurs années.

Nature et effets: **Dérogation - 486-488 Avenue du Parc.**

Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un duplex à 11.17 mètres de la marge avant alors que la réglementation édicte l'implantation en marge avant à 7.5 mètres.

Nature et effets: **Dérogation – 146, Lewis-Ouest.**

Demande de dérogations mineures pour régulariser l'implantation d'un bâtiment duplex érigé en 1955 ainsi que le garage en marge arrière.

Demande : 4.86 mètres de la marge avant alors que la norme est de 6 mètres;

Demande : 1.65 mètre de la marge latérale gauche alors que la norme est de 2 mètres;

Demande : 4.93 mètres pour la somme minimale des marges latérales alors que la norme est de 6 mètres;

Demande 0.78 mètre de la marge latérale droite pour le bâtiment accessoire alors que la norme est de 1 mètre;

Demande 0.93 mètre de la marge arrière pour le bâtiment accessoire alors que la norme est de 1 mètre.

DONNÉ À WATERLOO, ce 28 août 2023

Louis Verhoef  
Directeur général et greffier